

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 9

À l'alinéa 53, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« à des comités thématiques et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre au conseil d'administration de l'agence, dans des conditions fixées par décret, de déléguer certaines de ses attributions à des comités thématiques portant sur des problématiques particulières - comme, par exemple, la montagne.